



## VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

### SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

#### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Alerte sur l'importation de grumes en provenance d'Europe et d'Amérique du Sud](#) – Suite à la détection de parasites au cours de ces derniers jours

[Accès au marché chinois pour le maïs mexicain, l'orge anglaise et l'ananas du Costa Rica](#) – Annonce No 139-2015 de l'AQSIQ

[7 marques italiennes d'huile d'olive soupçonnées de fraude](#) – Des produits de ces 7 marques sont vendues sur les plateformes d'E-commerce en Chine

[Multiplication de labels et d'allégations «vertes» sur les sites de vente en ligne](#) – Les consommateurs souvent induits en erreur par des arguments fallacieux

[Le gouvernement central annonce la baisse des taxes douanières sur certains produits alimentaires et non alimentaires](#) – Les poudres de lait infantile sont notamment concernées

[Beingmate a souscrit une assurance de responsabilité sur la sécurité sanitaire pour toutes les gammes de produits en Chine](#) – Mesures prises par l'entreprise pour satisfaire aux exigences de l'amendement de la Loi sur la sécurité sanitaire chinoise

#### ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[La Chine sera bientôt le premier marché à l'export pour les vins chiliens](#) – Les importations ont augmenté de 30% en un an

[Les importations de bœuf réfrigéré s'accroissent au port sec de Zhengzhou](#) – Les premiers convois d'envergure sont arrivés début décembre

[Papa John's va revendre ses magasins chinois](#) – Le géant américain souhaite passer à un modèle « tout franchise »

[De grandes entreprises chinoises investissent dans des châteaux étrangers](#) – Le marché du vin chinois en constante évolution

[Augmentation importante des exportations de pain coréen vers la Chine](#) – Occidentalisation du goût des consommateurs chinois selon les médias coréens

[Un convoi de porcs reproducteurs français arrivent au Henan](#)

#### ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Les vins chinois s'invitent au musée du Louvre](#) – Pour la première fois, Bettane & Desselvaux présente des vins chinois à son Grand Tasting parisien

#### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

## SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

### **Alerte sur l'importation de grumes en provenance d'Europe et d'Amérique du Sud – Suite à la détection de parasites au cours de ces derniers jours**

Début décembre, l'AQSIQ a diffusé une alerte sur l'importation de grumes (code SH: 4403) en provenance d'Europe et d'Amérique du Sud, suite à la détection d'*Agrilus sulcicollis* (Lacordaires) et de '*Xylotrechus antilope*' (Shonherr) dans un lot de grumes de chêne en provenance de Roumanie, et de '*Cerambyx scopoli*' (Fusslins) dans un lot de grumes de chêne en provenance de Belgique par le CIQ de Canton au cours de ces derniers jours. En outre, le CIQ du Liaoning a détecté la présence de '*Cryptorrhynchus lapathi*', '*Lathridius minutus*', '*Syrphus balteatus*' ainsi que des larves de '*Cerambycidae*' et de '*Carabidae*' dans des grumes en provenance de Russie. Le CIQ de Fujian a également trouvé du '*Solenopsis invicta*' dans des grumes de bois en provenance de Guyane. Il a été demandé de renforcer le contrôle de la quarantaine pour l'importation de grumes en provenance d'Europe et d'Amérique du Sud pendant un an.

Thématique : Produits végétaux – Mesures de quarantaine

Date : le 1<sup>er</sup> décembre 2015

Source : [http://dzwjyjs.aqsiq.gov.cn/jsxx/201512/t20151204\\_455599.htm](http://dzwjyjs.aqsiq.gov.cn/jsxx/201512/t20151204_455599.htm) (site internet officiel de l'AQSIQ)

### **Accès au marché chinois pour le maïs mexicain, l'orge anglaise et l'ananas du Costa Rica – Annonce No 139-2015 de l'AQSIQ**

Le 7 décembre 2015, l'AQSIQ a diffusé une circulaire sur la signature des protocoles phytosanitaires respectivement avec les autorités compétentes du Mexique, d'Angleterre et du Costa Rica relatifs à l'importation en Chine de maïs (*Zea mays* L.) du Mexique, d'orge (*Hordeum vulgare* L.) d'Angleterre et d'ananas (*Ananas comosus*) du Costa Rica. Les conditions phytosanitaires relatives à l'importation de ces produits ont été publiées en même temps.

Thématique : Produits végétaux – Accès au marché chinois

Date : le 7 décembre 2015

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk\\_13386/jlqg\\_12538/zjgg/2015/201512/t20151207\\_455662.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2015/201512/t20151207_455662.htm) (site internet officiel de l'AQSIQ)

### **7 marques italiennes d'huile d'olive soupçonnées de fraude – Des produits de ces 7 marques sont vendues sur les plateformes d'E-commerce en Chine**

L'huile d'olive est très appréciée par les consommateurs chinois et son importation augmente chaque année depuis la fin de 1990 pour atteindre 42 000 tonnes en 2014. Récemment, les autorités italiennes de Turin ont jugées 7 marques d'huile d'olive extra vierge (dont Carapelli et Primadonna) non conformes aux normes de l'Union européenne. Cela signifie, d'après l'article, que quasiment la moitié des marques italiennes d'huile d'olive sont soupçonnées d'être de mauvaise qualité et sont concernées par des fraudes commerciales (par exemple, le mélange d'huiles d'olive vierge extra avec des huiles d'olive vierge de mauvaise qualité ou l'utilisation d'autres huiles).

Au vu des informations disponibles, il n'est pas certain que ces huiles d'olive de mauvaise qualité soient importées en Chine. On peut cependant s'interroger lorsque le prix d'un litre d'huile d'olive Carapelli extra vierge varie de 79 CNY à 612 CNY sur un même site de vente en ligne, soit un facteur de 1 à 8. Autre exemple frappant, les huiles d'olive proposées dans les supermarchés, principalement importées depuis l'Italie et l'Espagne, pour moitié «extra vierge» ont des prix variant de 30 CNY à 300 CNY, soit un facteur 10.

En 2014, 3 503 lots d'aliments importés en Chine ont été jugés non conformes en augmentation de 61,9%. Ces non-conformités concernent 24 000 tonnes de produits (en augmentation de 209%). Selon M. Wei LIN, Directeur du département des aliments importés et exportés au sein de l'AQSIQ, la Chine réalisera des inspections et des évaluations basées sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments des pays qui exportent vers la Chine. Les entreprises d'importation des aliments ont effet la responsabilité de contrôler les entreprises de production et celles d'exportation pour garantir la qualité et la sécurité des aliments.

Thématique : Huiles – Qualité

Date : le 8 décembre 2015

Source : [http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201512/08/t20151208\\_7377893.shtml](http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201512/08/t20151208_7377893.shtml)

Note : Cet article a été largement repris dans la presse chinoise.

### **Multiplication de labels et d'allégations «vertes» sur les sites de vente en ligne – Les consommateurs souvent induits en erreur par des arguments fallacieux**

Certaines plateformes d'E-commerce chinoises ne manquent pas d'inventivité pour présenter leurs produits comme hauts de gamme ou sains, relevant ainsi leurs marges de manière conséquente. Les allégations telles que «produit

écologique», «pure nature», «écologie verte», «produit fermier» ou «produit paysan» font en effet florès sur le marché chinois. Les sites d'E-commerce profitent ainsi d'un vide juridique, puisqu'aucun texte de loi ne réglemente l'utilisation de telles allégations. La production en agriculture biologique est encore marginale en Chine, l'obtention du label bio chinois étant coûteuse et devant être renouvelée régulièrement.

Certains produits sont également vendus sous le label «agriculture biologique», en omettant par exemple de préciser l'organe de certification ou en utilisant une licence d'exploitation bio expirée. Quand bien même certains sites sont de bonne foi, il reste difficile pour les plateformes ne possédant pas de fermes en propre de vérifier les méthodes de production de leurs fournisseurs. Les plateformes possédant leurs propres fermes semblent donc les plus sûres à l'heure actuelle.

Thématique : Produits biologiques – E-commerce

Date : le 8 décembre 2015

Source : [http://food.china.com.cn/2015-12/08/content\\_37263658.htm](http://food.china.com.cn/2015-12/08/content_37263658.htm)

### **Le gouvernement central annonce la baisse des taxes douanières sur certains produits alimentaires et non alimentaires – Les poudres de lait infantiles sont notamment concernées**

Le 9 décembre 2015, le ministère des finances annonçait son intention de diminuer les droits de douanes pour certains produits d'usage quotidien considérés comme « basiques » et qui sont particulièrement prisés par les consommateurs chinois. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs douaniers vont changer pour certains produits de maroquinerie, certains vêtements et accessoires de prêt à porter et autres produits de grande consommation, dont des poudres de lait infantiles. A noter que les nouveaux droits de douanes sont considérés comme « provisoires », susceptibles d'être changés à tout moment par les autorités si elles le souhaitent.

Les poudres de lait infantiles – dont celles à usage médical ou spécifique - verront ainsi leurs droits de douanes abaissés à 5%.

En parallèle de cette baisse, qui concerne des produits spécifiques, l'année 2016 verra aussi l'application de 5 accords de libre-échange bilatéraux (Islande, Suisse, Costa Rica, Pérou, Nouvelle-Zélande) qui devraient considérablement réduire les droits de douanes entre la Chine et ses partenaires. Le démantèlement tarifaire se poursuivra pour les produits originaires d'Australie et de Corée du Sud.

Thématique : Taxation

Date : le 10 décembre 2015

Source : [http://epaper.yinet.com/html/2015-12/10/content\\_170816.htm](http://epaper.yinet.com/html/2015-12/10/content_170816.htm)

### **Beingmate a souscrit une assurance de responsabilité sur la sécurité sanitaire pour toutes les gammes de produits en Chine – Mesures prises par l'entreprise pour satisfaire aux exigences de l'amendement de la Loi sur la sécurité sanitaire chinoise**

Récemment, la société Beingmate a signé un accord de coopération avec PICC, à propos de la souscription d'assurances couvrant les responsabilités en matière de sécurité sanitaire pour toutes ses gammes de produits vendues en Chine, et cela à partir du 8 décembre.

Dans l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire » chinoise, l'article 43 précise que l'Etat encourage les producteurs et distributeurs des produits alimentaires à participer au développement de système d'assurance de la responsabilité sur la sécurité sanitaire.

L'assurance de la responsabilité sur la sécurité sanitaire consiste à souscrire une assurance sur les responsabilités de compensation aux victimes : en cas d'accident relatif à la sécurité des aliments, cette assurance peut fournir une garantie afin de couvrir les préjudices lors de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation des produits alimentaires. Ce système aide non seulement à limiter le risque des entreprises alimentaires, mais aussi à indemniser les consommateurs lorsqu'ils ont subi des préjudices.

Thématique : Sécurité sanitaire – Responsabilité

Date : le 13 décembre 2015

Source : [http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201512/13/t20151213\\_7518184.shtml](http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201512/13/t20151213_7518184.shtml)

## ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

**La Chine sera bientôt le premier marché à l'export pour les vins chiliens** – *Les importations ont augmenté de plus de 30 % en un an*

Selon le responsable Asie de l'association chilienne du vin, la Chine deviendra dans quelques mois la première terre d'exportation pour les vins chiliens, dépassant ainsi les Etats-Unis et le Royaume-Uni. La Chine est déjà le premier marché à l'export pour les vins en vrac chiliens. De septembre 2014 à septembre 2015, les exportations chiliennes ont crû de 34% en volume et 32% en valeur, atteignant ainsi 150 millions de dollars.

L'accord de libre-échange entre les deux pays joue sans aucun doute un rôle majeur dans l'essor des vins chiliens sur le marché, les importateurs choisissant ces produits pour augmenter leurs marges. Le Chili compte bien profiter de cette dynamique et organisera pour la première fois en Chine ses *Annual Wines of Chile Awards*, à Shanghai en 2016.

Les consommateurs chinois semblent apprécier le vin chilien et son bon rapport qualité-prix, puisque selon une étude récente, 26% d'entre eux rachètent du vin chilien à la suite d'un premier achat, alors que ces chiffres seraient plus faibles pour les vins italiens et français.

Thématique : Boissons alcoolisées – Vin

Date : le 3 décembre 2015

Source : [http://www.pt9.cn/news\\_display.asp?newsid=22365&id=0](http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22365&id=0)

**Les importations de bœuf réfrigéré s'accroissent au port sec de Zhengzhou** – *Les premiers convois d'envergure sont arrivés début décembre*

Comme relaté dans plusieurs veilles précédentes, la ville de Zhengzhou (province du Henan) a tout récemment mis en place le premier port sec chinois exclusivement dédié à l'importation de viandes. Celui-ci est en activité depuis octobre 2015 et permet notamment de dédouaner rapidement des viandes réfrigérées importées par avion.

Le 5 décembre, le premier avion-cargo transportant uniquement de la viande est arrivé à l'aéroport de Zhengzhou, permettant ainsi de dédouaner 88 tonnes de bœuf réfrigéré australien. Le port passe ainsi d'une phase de test à la mise en place de flux réguliers et devrait recevoir dans les prochains mois 90 tonnes de bœuf réfrigéré australien hebdomadaires.

Entre octobre et début décembre 2015, le port de Zhengzhou a dédouané 12 lots de viandes importées (165 tonnes), notamment de bœuf australien, de porc anglais et espagnol.

Thématique : Produits carnés – Points d'entrée

Date : le 6 décembre 2015

Source : <http://shipin.people.com.cn/n/2015/1206/c85914-27893990.html>

**Papa John's va revendre ses magasins chinois** – *Le géant américain souhaite passer à un modèle « tout franchise »*

Papa John's vient d'annoncer la mise en vente de ses restaurants de Pékin (45) et Tianjin (13) qu'il possédait en propre. L'entreprise possède aujourd'hui 220 restaurants dans une dizaine de provinces chinoises, et les magasins de Pékin et Tianjin étaient les seuls à ne pas être exploités sous forme de franchises. Le groupe suit ainsi une stratégie similaire à celle de son concurrent Yum!, qui a lui aussi abandonné l'exploitation en propre de ses magasins cette année.

En Chine, Papa John's souffre de la comparaison avec son concurrent, leader du marché du *fast food* et qui base son succès sur une grande adaptabilité de son offre aux consommateurs chinois, notamment avec des menus particulièrement variés et «sinisés». Poursuivant sa stratégie de différenciation sur le marché chinois, le groupe a annoncé en octobre dernier la séparation entre Yum! Brands et Yum! China (52% du CA du groupe), qui deviendra un master-franchisé de Yum! Brands et sera distributeur exclusif des enseignes Pizza Hut, Taco Bell et KFC en Chine. La branche chinoise sera ainsi plus libre dans ses choix, alors que le développement rapide des livraisons de repas à domicile demande une adaptabilité rapide des acteurs du secteur.

Thématique : Franchise – Stratégie

Date : le 8 décembre 2015

Source : [http://www.legaldaily.com.cn/Food\\_Safety/content/2015-12/08/content\\_6390679.htm?node=70437](http://www.legaldaily.com.cn/Food_Safety/content/2015-12/08/content_6390679.htm?node=70437)

(site internet du journal « Legal Daily »)

**De grandes entreprises chinoises investissent dans des châteaux étrangers** – *Le marché du vin chinois en constante évolution*

En parallèle aux achats de châteaux à l'étranger par de riches particuliers comme les vedettes chinoises, ZHAO Wei et YAO Ming, les grandes entreprises se lancent dans l'acquisition de châteaux pour renforcer leur position sur le marché du vin importé en Chine. Les 25 et 26 novembre, le groupe Zhangyu a ainsi organisé des événements de promotion pour les vins des châteaux qu'elle vient d'acquérir. Zhangyu compte encore acquérir des châteaux de haute qualité à l'étranger. Wuliangye, le géant chinois des alcools forts est également en phase de réflexion d'investissement dans des châteaux étrangers et a déjà visité 2 châteaux en Italie. Joyvio (Lenovo) et COFCO ont également communiqué leurs stratégies sur le vin importé en Chine : Joyvio a pour projet de distribuer les vins de 7 caves à l'étranger et ouvrira, à cet effet, 1000 points de vente d'ici 2018. COFCO investira des centaines de millions de CNY dans la promotion de ses vins importés afin de se positionner parmi les 3 premiers importateurs de vins français. COFCO aurait encore des projets d'achats de châteaux à l'étranger.

Les importations chinoises de vin ont augmenté 54,9% en juillet 2015 par rapport à celles de juillet 2014 et de 29 % sur la période de janvier à juillet 2015 comparé à la même période de 2014. Selon des estimations, la consommation de vin importé devrait augmenter de 60% durant les 3 prochaines années. Selon M. LI Shi Yi, Directeur Général département de Vin importé du groupe COFCO, dans 10 ans, le marché du vin importé devrait être multiplié par 3 ou 4 fois, cependant, il n'y a pas encore d'entreprise phare sur ce marché. Le développement d'entreprises leaders dans ce domaine aidera à diversifier les canaux de distribution et élargir la taille de marché.

Thématique : Boissons alcoolisées – Investissement

Date : le 8 décembre 2015

Source : [http://www.pt9.cn/news\\_display.asp?newsid=22381&id=0](http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22381&id=0)

**Augmentation importante des exportations de pain coréen vers la Chine** – *Occidentalisation du goût des consommateurs chinois selon les médias coréens*

Selon le Ministère de l'agriculture, de la forêt, de l'élevage et de l'alimentation coréen, les habitudes de consommation des chinois s'occidentalisent rapidement. Conséquence de ce phénomène, un nombre croissant de chaînes de boulangeries coréennes pénètrent sur le marché chinois et l'exportation de pain coréen vers la Chine a augmenté brusquement de 22% de janvier à novembre 2015 par rapport à la même période de 2014.

On note également que les exportations de sous-produits agricoles coréens ont augmenté de 6,9% de janvier à novembre 2015 par rapport à la même période de 2014. Ces exportations ont même augmenté de 9,2% en novembre 2015 par rapport à novembre 2014. La demande de la jeune génération pour le pain augmente rapidement, le marché de ce produit est passé de 41,18 milliards de CNY en 2010 à 76,3 milliards de CNY en 2015 tandis que le nombre de boulangeries coréennes en Chine a atteint 220 en 2015 contre 175 en 2014. A noter que les entreprises de boulangerie coréennes ont fait un gros travail de marketing, par exemple elles ont invité des stars populaires coréennes à être ambassadrices de leurs marques, développant ainsi la demande.

Thématique : Pain – Exportation – Corée

Date : le 11 décembre 2015

Source : <http://www.cankaoxiaoxi.com/finance/20151211/1023992.shtml>

**Un convoi de porcs reproducteurs français arrivent au Henan**

Près de 1000 porcs reproducteurs français sont arrivés au Henan et viennent de passer la période de quarantaine (45 jours). La génétique française sera utilisée dans un grand centre de reproduction du Henan, qui devrait devenir l'un des plus importants de Chine. Le centre est un des projets phares en cours dans la province, qui devrait entraîner un fort développement agricole et industriel et fournir des emplois aux ruraux.

L'accord pour l'acheminement des porcs français avait été signé en avril 2013, en présence de Xi Jinping et François Hollande.

Thématique : Porcs reproducteurs

Date : le 15 décembre 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/zggmsb/dier/1106015.html>

## ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

**Les vins chinois s'invitent au musée du Louvre** – Pour la première fois, Bettane & Desseauve présente des vins chinois à son Grand Tasting parisien

Début décembre 2015, le Grand Tasting de Bettane & Desseauve s'est tenu au Carrousel du Louvre. Pour la première fois, les fondateurs de la Revue des vins de France ont mis à l'honneur la Chine, en présentant une vingtaine de références provenant de 16 caves issues de grandes provinces productrices chinoises (Ningxia, Shanxi, Xinjiang, Pékin etc.). 2 *master-class* présentant les zones de productions et les vins chinois étaient aussi organisées. Bettane & Desseauve s'intéresse de plus en plus au marché chinois, que ce soit par l'organisation de *tasting* (Shanghai et Pékin notamment) ou via la rédaction d'une version chinoise de son guide annuel. Pour la première fois, celui-ci présente d'ailleurs plus d'une centaine de références chinoises.

Thématique : Boissons alcoolisées – Vins

Date : le 7 décembre 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/12/1-63758.html>

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CA	Chiffre d'affaire
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CNY	Chinese Yuan (devise chinoise)
COFCO	China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation
PICC	People's Insurance Company of China Compagnie d'assurance dont le siège social est situé à Pékin

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [pekin@businessfrance.fr](mailto:pekin@businessfrance.fr)

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [reglementaire-agro@businessfrance.fr](mailto:reglementaire-agro@businessfrance.fr)

**Rédacteurs :** Gao Xing – Prospective agrotech bureau de Shenzhen  
Ying LI – Chargée de développement – réglementaire  
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin  
Laure Elsaesser – Conseiller Export Agrotech bureau de Pékin  
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

**Contact à FranceAgrimer :** Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**Clause de non-responsabilité**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.